



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Le sport amateur et le rôle des fédérations

Question écrite n° 12938

### Texte de la question

M. Yannick Haury interroge Mme la ministre des sports sur le développement du sport amateur et le rôle des fédérations. La France a de grands sportifs sur le plan national et international. Outre le nombre d'adhésions en hausse qu'ils suscitent, ils sont aussi des modèles pour les enfants. Pourtant, les clubs amateurs rencontrent des difficultés financières et ne bénéficient pas des retombées économiques. A l'aube des jeux Olympiques à Paris, en 2024, il est important de susciter des vocations ce qui passe par les clubs sportifs amateurs. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement pour encourager la pratique sportive et aider les clubs dont le rôle en matière de formation est essentiel.

### Texte de la réponse

Réussir les Jeux olympiques et paralympiques de 2024 tout en assurant le développement de la pratique sportive pour le plus grand nombre constitue une priorité de la ministre des sports dans le cadre de la politique sportive dessinée par le Président de la République dans son contrat avec la Nation. Il s'agit de faire des Jeux de 2024 un catalyseur de développement de la pratique sportive pour toutes et tous. Il s'agit également de créer une culture de la pratique physique et sportive qui contribue au mieux vivre ensemble, dans une société plus fraternelle, en faveur de tous les français, quel que soit la motivation (plaisir/compétition) ou le mode de la pratique sportive (en milieu associatif avec une licence/en pratique libre, non encadrée). Cette ambition doit toucher tous les publics sur tous les territoires. A ces fins, différentes stratégies sont mises en œuvre pour contribuer à cet objectif, particulièrement : - En lien avec le ministère de l'éducation nationale, il s'agit de développer les passerelles entre le sport scolaire et le sport fédéral. De nouvelles relations de coopération avec les écoles, les établissements scolaires et les établissements de l'enseignement supérieur, vont être déployées dans le cadre du label « Génération 2024 ». C'est un enjeu fort pour développer une culture de la pratique d'activités physiques et sportives chez les plus jeunes et les encourager à la maintenir tout au long de la vie. - En lien avec le ministère des solidarités et de la santé, la Stratégie nationale sport santé vise à promouvoir l'activité physique et sportive comme un élément déterminant, à part entier, en matière de santé et de bien-être, pour toutes et tous, tout au long de la vie. Cette ambition répond à deux fléaux : Le premier, celui de la sédentarité et du manque d'activité physique, première cause de mortalité évitable dans le monde. Le second, celui des inégalités dans l'accès aux activités physiques et sportives en favorisant l'accès à toutes et tous sur l'ensemble du territoire, ce qui permettra aussi de réduire les inégalités sociales de santé. La stratégie nationale sport santé, portée par la ministre des sports lancera une nouvelle dynamique qui consolidera les liens entre le sport et la santé. Pour partie, elle s'inscrit pleinement dans les orientations de la stratégie nationale de santé (adoptée par décret décembre 2017) et du plan national de santé publique (adopté le 26 mars 2018). Au regard de ses enjeux, l'ensemble des ministères et opérateurs de l'Etat ayant capacité à agir sont étroitement associés à l'élaboration dont le déploiement dépendra de l'engagement de tous. Par ailleurs des enquêtes ont été lancées par le ministère des sports afin de bien identifier les freins et leviers pour augmenter le nombre de pratiquants sportifs. Ainsi, le commissaire général de France Stratégie a été saisi pour mener des travaux visant à analyser les obstacles qui entravent le développement des pratiques physiques et sportives. Madame Françoise GATEL,

sénatrice d'Ille-et-Vilaine, et Monsieur François CORMIER–BOULIGEON, député du Cher, ont été chargés d'une mission sur la pratique sportive tout au long de la vie. Ce rapport sera publié très prochainement. Le Conseil économique, social et environnemental a également été saisi pour engager un travail prospectif, afin de faire émerger des stratégies de développement et d'adaptation de l'offre sportive sur lesdits territoires carencés. Le rapport a été rendu en juillet 2018. Force est de constater que de nombreuses initiatives existent actuellement même si la responsabilité de créer les conditions d'intégration relève des autorités locales, privées et publiques. Le ministère des sports souhaite co-construire avec l'ensemble des acteurs du sport, nationaux et européens, un projet visant à créer les conditions d'égalité d'accès à la pratique sportive. Pour relever ces défis, c'est en effet l'ensemble des acteurs du sport qu'il convient de mobiliser (Etat, collectivités territoriales, mouvement sportif, pratiquants, professionnels de la filière économique du sport) pour tendre vers une augmentation significative du nombre de pratiquants et atteindre le nombre de 3 millions. Enfin, le gouvernement a entrepris depuis fin 2017 un chantier sans précédent de rénovation de la gouvernance du sport en France, qui devra permettre au mouvement sportif d'acquérir plus d'autonomie, mais également plus de responsabilités. En ce sens, la création d'une structure nationale partenariale associant Etat, mouvement sportif, collectivités territoriales et acteurs économiques permettra de construire un projet partagé entre ces acteurs et de garantir la collégialité nécessaire à la co-construction d'une dynamique commune respectueuse des politiques de chacun. L'enjeu aujourd'hui consiste à se centrer sur l'objectif fixé par le Président de la République de développer le sport dans notre pays en approchant le cap des 40 millions de pratiquants en club ou hors club.

## Données clés

**Auteur :** [M. Yannick Haury](#)

**Circonscription :** Loire-Atlantique (9<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12938

**Rubrique :** Sports

**Ministère interrogé :** [Sports](#)

**Ministère attributaire :** [Sports](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [2 octobre 2018](#), page 8740

**Réponse publiée au JO le :** [5 février 2019](#), page 1186